



## Division maison / conformité permis

Par **kouloutou**, le **21/08/2013** à **18:38**

Bonjour,

Ma compagne et moi avons acheté en sci une maison et avons demandé un permis de construire pour changer l'affectation du bas du logement en habitation afin de gagner de la surface habitable.

Nous louons actuellement l'étage que nous avons divisé en trois appartements et habitons le rdc . Les deux niveaux sont lié mais les locataires possèdent un accès privé.

La mairie nous refuse la conformité des travaux du fait de la location des trois logements à l'étage. La mairie nous a par contre indiquée que l'on peut demander une modification de permis de construire de façon à transformer en logement collectif et nous acquitter d'une taxe de parking de 100K€ !!

Nous souhaitons juste obtenir la conformité tel quel (ils nous indique d'ailleurs que les travaux sont conformes au permis...) afin de n'avoir qu'un seul logement comme prévu pour récupérer en jouissance les appartements dans le futur.

Devons nous forcément diviser en lot notre logement et nous acquitter de cette taxe ?